

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026\_37

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	16

Date de la convocation :  
28/05/2026

Date de l'affichage :  
28/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures 30 du Courrier  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

**Présents :** Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Philippe Tranchant, Tricou Sébastien, Laurent Michel.

**Procurations** Mme Alexie DOMINGUEZ donne procuration à M. Sébastien TRICOU  
Mme Isabelle Pinon donne procuration à M. TRANCHANT Philippe  
M. Gael SANTUCCI donne procuration à M. André BRUNDU

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati MOULET

**Délibération n°D2026\_37 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales**

Convocation et diffusion par mail du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur, NOR : INTP2611651C en date du 6 mai 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2026-05-21-00001 en date du 21/05/2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du département, le vendredi 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre prochain,

Il convient de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 fixe à 5 délégués titulaires et 3 suppléants le nombre de délégués à désigner par le conseil municipal d'Aubord.

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. L'ordre des titulaires et des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le secrétaire de séance du conseil municipal rédige le procès-verbal des opérations de vote.

**La liste présentée est la suivante :**

**Nom de la liste : AUBORD**

**Délégués titulaires :** Kati Moulet, André Brundu, Lydia Demunck, Philippe Baillot, Véronique Boniface

**Suppléants :** Jean-Jacques Andrieu, Elodie Jansen, Fabian Herrero

**Elections des délégués et suppléants :**

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 16

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de suffrages recueillis pour la liste : 17

***Nom des conseillers proclamés élus dans l'ordre de leur classement :***

**Délégués :**

**Kati Moulet,  
André Brundu,  
Lydia Demunck,  
Philippe Baillot,  
Véronique Boniface**

**Suppléants :**

**Jean-Jacques Andrieu,  
Elodie Jansen,  
Fabian Herrero**

Tous les délégués et suppléants acceptent la présente désignation.

Le secrétaire de séance

*Moulet.*

Le Maire, André BRUNDU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned above the printed name 'Le Maire, André BRUNDU'.